
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 27 septembre 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 1515

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 septembre 2023 en y retirant les points 12.001 et 12.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 1516

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à 3D Mec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de numérisation 3D des camions dans le cadre des activités de déneigement, pour une période d'une année avec une option de prolongation d'une année, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 155 216,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20119;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 760,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 23 282,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 3D Mec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1235382015

CE23 1517

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, par laquelle Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de réhabilitation, réparation, fourniture et installation des clôtures à mailles de chaînes et des barrières d'entrée dans les lieux d'élimination de neige usée (LEN) de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 026 055,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20078;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 302,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 153 908,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Urbex Construction inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget PDI du Service de la concertation des arrondissements (SCA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1235382016

CE23 1518

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré d'un montant maximal de 632 937,38 \$, taxes incluses, à TotalMed Solution Santé inc., pour la fourniture de services à titre de médecin-conseil et à titre de médecin désigné pour une période maximale de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction santé et mieux-être à signer le projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1239146001

CE23 1519

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1429727 d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG20 0394), sans dépense supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1235965002

CE23 1520

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à l'artiste Trevor Gould au montant de 66 135,07 \$, taxes incluses, pour la réalisation de l'œuvre « Métronome » dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 570,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Montréal et Trevor Gould;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1237722004

CE23 1521

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'accord de contribution modifié avec le ministre des Ressources naturelles relatif à l'octroi d'une contribution de 2 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge électriques.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1228383004

CE23 1522

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente entre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Montréal (Ville), pour accorder à la Ville le droit d'utiliser et d'entretenir les conduites installées dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, dans l'emprise du Chemin de fer.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1238072001

CE23 1523

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF) au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 13 postes policiers et d'un poste permanent civil pour la même période;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de deux ressources policières à partir du 1^{er} octobre 2023;
- 4- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2023 et 2024, respectivement de 84 230 \$ et 79 310 \$;
- 5- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 3 132 900 \$ pour la même période;
- 6- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la contribution financière;
- 7- d'effectuer les imputations comptables conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1235841001

CE23 1524

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES) au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 34 postes policiers et de deux postes permanents civils pour la même période;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'une ressource policière pour la même période;
- 4- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2023 et 2024 respectivement de 102 540 \$ et 33 660 \$;
- 5- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 7 045 000 \$;
- 6- d'autoriser le directeur du SPVM à signer les deux ententes (Alcool et Tabac) de versement de la contribution financière;
- 7- d'effectuer les imputations comptables conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1235841002

CE23 1525

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité ACCES Cannabis (Actions concertées contre les économies souterraines) au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 28 postes policiers et de deux postes civils pour la même période;
- 3- d'autoriser la création d'un poste temporaire civil (professionnel) pour la même période;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour 2023 et 2024 respectivement de 86 361 \$ et 279 404 \$;
- 5- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 6 205 000 \$;
- 6- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente;
- 7- d'effectuer les imputations comptables conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1235841003

CE23 1526

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la convention de services professionnels relative au projet du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à compter de janvier 2023 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction;
- 2- d'accepter un remboursement maximal d'un montant de 28 727 892 \$ de l'ARTM;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 4 478 637 \$ en 2023;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire des dépenses et des revenus du Service de l'urbanisme et de la mobilité à partir de 2024 jusqu'en 2029, pour les montants indiqués au dossier décisionnel;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1237211013

CE23 1527

Vu la résolution CA23 30 09 0275 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 5 septembre 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la prolongation du projet de navette fluviale intermunicipale entre les Villes de Varennes, de Repentigny et de Montréal pour les années 2024 et 2025, dans le cadre du projet « Fleuve à vélo »;
- 2- d'autoriser une dépense de 98 974,15 \$ à être versée à la Ville de Varennes pour ce service, correspondant à la portion de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour les années 2024 et 2025;
- 3- d'autoriser une dépense totale de 108 389,60 \$, taxes et option incluses, à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1232687001

CE23 1528

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Ari Bayuaji en vue de l'exposition intitulée : « Tisser l'océan : dans l'atelier d'Ari Bayuaji » du 25 novembre 2023 au 8 septembre 2024 à la Biosphère, pour une somme de 27 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1239433006

CE23 1529

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et Urban Sustainability Directors Network (USDN), qui confirme un financement de 14 385 \$ US à l'organisme sans but lucratif L'Anonyme, dans le cadre du Emergent Learning Fund du USDN, pour la mise en œuvre du projet « Construire la résilience climatique et communautaire grâce à la Soupe locale MHM ».

Adopté à l'unanimité.

20.014 1238761001

CE23 1530

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE23 1435;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 10 000 \$ à l'événement du Barreau de Montréal « World City Bar », qui se tiendra en présentiel du 15 au 18 octobre 2023 à Montréal;
- 3- d'autoriser le paiement pour la location de la salle et le gardiennage de l'événement par le Service des affaires juridiques;
- 4- d'accorder le solde résiduel du 10 000 \$ en contribution non récurrente au Barreau de Montréal;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1233302002

CE23 1531

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 24^e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) »;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1238071002

CE23 1532

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 33 500 \$ au Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire pour la tenue de l'événement « 4^e Symposium technique de l'UNTFSSSE » les 2 et 3 octobre 2023 à Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur du Bureau des relations internationales à signer pour la Ville de Montréal, le Protocole d'entente avec la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, et La Caisse d'économie solidaire Desjardins;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1234834001

CE23 1533

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques pour procéder à l'enregistrement du transfert des marques de commerce de la société en commandite Stationnement de Montréal à la Ville de Montréal au registre de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1238373004

CE23 1534

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des personnes âgées »;
- 2- de mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour constituer un comité de suivi de la Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030;
- 3- d'approuver le mandat et la composition du comité de suivi.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1239591001

CE23 1535

Il est

RÉSOLU :

d'adopter les orientations et les objectifs de la Politique de dons corporatifs et de commandites des Jeux de Montréal de la Division de la gestion des installations sportives.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1233769002

CE23 1536

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE23 0520;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement de la marque officielle « Biosphère de Montréal » et de la marque officielle « Biosphère » auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 052,58 \$, non taxable, pour le paiement des frais d'enregistrement des marques;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1236157003

CE23 1537

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 976,32 \$ relative au déplacement de Mme Laurence Parent, conseillère d'arrondissement, du 16 au 17 octobre 2023, à Drummondville (Québec), dans le cadre du sommet « Piétonnes et piétons avant tout : agir ensemble pour un Québec qui marche »;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1230843007

CE23 1538

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant la recommandation du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) en date du 30 août 2023;

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Sophie Rousseau-Loiselle, à titre de directrice générale de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), à compter d'octobre 2023, date à déterminer avec la SHDM.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1230845007

CE23 1539

Vu l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

Vu la résolution CA23 22 0269 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 11 septembre 2023;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement du Sud-Ouest, de l'aide financière de 50 000 \$, provenant de Fondations communautaire du Canada dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé;
- 2- d'accepter ladite subvention;
- 3- de désigner la cheffe du bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à cette subvention;

- 4- d'effectuer les imputations comptables conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1238532002

CE23 1540

Vu la résolution CA23 14 0255 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 5 septembre 2023;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la réception d'une subvention de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec concernant le Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture dans le cadre du projet « Un pont entre nous »;
- 2- d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2023 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en conséquence de la réception de cette somme;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1239574005

CE23 1541

Vu la résolution CA23 30 09 0282 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 5 septembre 2023;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2023, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière de 3 300 \$ en provenance du Programme de soutien aux activités sportives et loisirs nautiques géré par Sport et Loisir de l'Île de Montréal pour réaliser les activités de kayak, pêche à la ligne et planche à pagaie dans le cadre de la programmation Zone Active estivale 2023;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, division de la culture, des loisirs et du développement social;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1238559007

CE23 1542

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 455 320 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets d'Espace pour la vie;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus-dépenses de 455 320 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1230348006

CE23 1543

Il est

RÉSOLU :

- 1- de radier des livres de la Ville la somme de 148 065,77 \$ en capital, en plus des intérêts, et tout solde dû relié aux comptes de taxes foncières à recevoir irrécouvrables décrits sur la liste jointe au rapport de la directrice du Service des finances;
- 2- d'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1228210003

CE23 1544

Vu la résolution CA23 26 0180 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 5 septembre 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 417 026,46 \$, afin de retenir les services professionnels requis pour la réalisation des études environnementales complémentaires et la préparation des plans et devis relatifs à la construction d'un système de contrôle de la migration des biogaz dans le parc Père-Marquette, au sud du boulevard Rosemont, entre les rues Garnier et Marquette;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1233271004

CE23 1545

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement à l'amiable du recours intenté par SNC-Lavalin inc. contre la Ville de Montréal pour la somme de 62 244,03 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 62 244,03 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en ingénierie pour les travaux relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. (CM19 1124);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1235951002

CE23 1546

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, était absente lors des délibérations sur ce dossier.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement d'une somme de 130 000 \$ au cabinet Municonseil avocats inc. en fidéicommis, et d'autres modalités de règlement, en considération d'une quittance mutuelle complète et finale dans le dossier de la Cour supérieure 500-17-117103-211, incluant toute cause d'action liée;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer tout document pertinent afin de finaliser ce dossier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1237581001

CE23 1547

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, était absente lors des délibérations sur ce dossier.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement d'une somme de 170 000 \$ au cabinet Municonseil avocats inc. en fidéicommiss, et d'autres modalités de règlement, en considération d'une quittance mutuelle complète et finale dans le dossier de la Cour supérieure 500-17-116988-216, incluant toute cause d'action liée;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer tout document pertinent afin de finaliser ce dossier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1237581002

CE23 1548

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 66, al. 1, para. 3 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), l'ordonnance numéro 9 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet l'accueil d'une fermette dans un enclos autoportant à l'occasion des Fêtes des récoltes du 7 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1236901006

CE23 1549

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 82^e Avenue entre la rue Notre-Dame Est et la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1194386001

CE23 1550

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine 1296 reliant les postes Bélanger et de Rosemont sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1238845007

CE23 1551

Il est

RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1238327003

Levée de la séance à 10 h 47.

70.001

Les résolutions CE23 1515 à CE23 1551 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito,
Greffier adjoint